

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil d'établissement tenue le 21 février 2017

1-2	Présence et vérification du quorum
	<p>M. Blanchard ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Il invite les membres présents à signer la feuille de présence qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.</p> <p>Sont absents : M. Bassel Saad et Mme Ginette Valeus</p> <p>Secrétaire : Mme Gaudette</p>
3	Lecture et adoption de l'ordre du jour :
CÉ20170221-01	<p>CONSIDÉRANT que M. Dubois, directeur, a élaboré un projet d'ordre du jour;</p> <p>CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de M. Chohan, il est résolu à l'unanimité :
	D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 21 février 2017 du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis tel que déposé.
4	Adoption du procès-verbal de la séance précédente :
CÉ20170221-02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du CÉ ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente réunion;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Montreuil, il est résolu à l'unanimité :
	DE DISPENSER le président de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016 et DE L'APPROUVER .
5	Questions du public :
	Aucun public n'est présent au conseil d'établissement du 21 février 2017.
6	Suivis au procès-verbal :
	Vacance au conseil d'établissement
CÉ20170221-03	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 55 de la Loi sur l'instruction publique, une vacance à la suite du départ d'un représentant des parents est comblée, pour la durée non

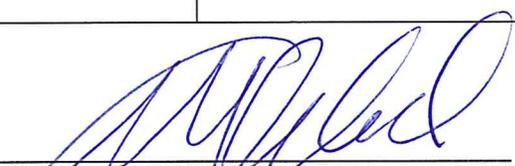
	écoutée de son mandat, par un parent désigné par les autres parents membres du conseil d'établissement;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de M. Blanchard, il est résolu à l'unanimité :
	DE DÉSIGNER M. Lionel Rebouillat au titre de membre représentant des parents au conseil d'établissement.
7	Horaire de l'élève
	Monsieur Dubois présente l'horaire de l'élève prévu pour 2017-2018. Quelques modifications sont nécessaires relativement au respect de la convention collective des enseignants. Un temps de battement est ajouté entre chacune des périodes d'enseignement.
8	Grille-matières 2017-2018
CÉ20170221-04	CONSIDÉRANT que l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement de l'école Saint-Louis, le mandat d'approuver la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par Monsieur le Directeur; CONSIDÉRANT que la proposition de Monsieur le Directeur a été élaborée avec la participation des enseignants, conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);
	EN CONSÉQUENCE , sous proposition de Mme Bélanger, il est résolu à l'unanimité :
	D'APPROUVER la répartition du temps alloué à chaque matière obligatoire telle que proposée par Monsieur le Directeur pour l'année scolaire 2017-2018.
9	Bilan du plan de lutte 2015-2016
CÉ20170221-05	CONSIDÉRANT que selon l'article 75.1. : Le conseil d'établissement approuve <i>Le Plan de Lutte pour prévenir et combattre la violence et l'Intimidation</i> et son actualisation proposés par le directeur de l'école. CONSIDÉRANT que ce plan de lutte doit notamment prévoir les éléments suivants : 1° une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence; 2° les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique; 3° les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire; 4° les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation;

	<p>5° les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne;</p> <p>6° les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence;</p> <p>7° les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte;</p> <p>8° les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes;</p> <p>9° le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence</p> <p>CONSIDÉRANT que « Le Plan de Lutte pour prévenir et combattre la violence et l'Intimidation » doit être révisé annuellement et, le cas échéant, il est actualisé;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sous proposition de Mme Cann, il est résolu à l'unanimité :
	<p>D'APPROUVER <i>Le bilan du plan de Lutte pour prévenir et combattre la violence et l'Intimidation</i> de l'école Saint-Louis tel que proposé par Monsieur le directeur dont copie est versée en annexes au procès-verbal pour en faire partie intégrante;</p> <p>DE DIFFUSER aux parents le présent bilan en utilisant le site Internet.</p>
10	Allocation 30170 – Mesure pour des initiatives des établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire
	Il y a une nouveauté pour l'année 2016-2017. Nous avons reçu une allocation au sujet de diverses initiatives que nous pouvons faire dans notre établissement. Cette somme est de 11 704 \$. Pour ce faire, deux déclarations doivent être signées; une par le directeur de l'école, Marc Dubois et l'autre par le président du conseil d'établissement, M. Michel Blanchard.
11	Critères de sélection de la directrice ou du directeur
CÉ20170221-06	CONSIDÉRANT que Monsieur le Directeur général adjoint de la Commission scolaire a fait parvenir une lettre au président de chaque conseil d'établissement pour que, conformément à l'article 79.2 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), les conseils d'établissement fassent connaître les critères qu'ils souhaitent voir pris en considération pour la sélection du directeur de leur école ou de leur centre;
	EN CONSÉQUENCE , sous proposition de M. Blanchard, il est résolu à l'unanimité
	DE FAIRE PARVENIR à la commission scolaire la même liste de critères que nous lui avons fait parvenir l'année dernière dont copie est jointe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;

12	Contrat traiteur
CÉ20170221-07	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts;</p> <p>CONSIDÉRANT que le fournisseur s'engage à respecter les politiques de la Commission scolaire;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents transigent directement avec le fournisseur;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents ont été satisfaits du service offert;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Cann il est résolu l'unanimité :
	DE MANDATER Monsieur le Directeur pour qu'il conclue une entente avec le fournisseur « LTS (Le traiteur scolaire) » pour offrir un service de traiteur pour l'année scolaire 2017-2018.
13	Activités parascolaires
	Mme Gaudette présente la programmation d'Air en fête pour la session du printemps. Elle ajoute que le programme de Gardiens avertis sera également offert dans la programmation. Si ce programme accueille une demande suffisante d'au moins 20 participants, il aura lieu lors d'une journée pédagogique de 8 h 30 à 16 h 30.
14	Photographe 2017-2018
CÉ20170221-08	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 91 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire et dans le cadre du budget de l'école, conclure un contrat pour la fourniture de biens ou services avec une personne ou un organisme. Il peut en outre exiger une contribution financière des utilisateurs des biens ou services offerts;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents transigent directement avec le fournisseur;</p> <p>CONSIDÉRANT que les parents sont libres d'utiliser ou non ce service;</p>
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Mme Bélanger il est résolu l'unanimité :
	DE MANDATER Monsieur le Directeur pour qu'il conclue une entente avec le fournisseur « SPEQ » pour offrir un service de photographie pour l'année scolaire 2017-2018.
15	Utilisation des fonds à destination spéciale
CÉ20170221-09	CONSIDÉRANT que conformément à l'article 96.15 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement peut, au nom de la commission scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

	<p>CONSIDÉRANT que les contributions reçues sont versées dans un fonds à destination spéciale créé à cette fin pour l'école par la commission scolaire; les sommes constituant le fonds et les intérêts qu'elles produisent doivent être affectées à l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT que la commission scolaire tient pour ce fonds des livres et comptes séparés relatifs aux opérations qui s'y rapportent;</p> <p>CONSIDÉRANT que l'administration du fonds est soumise à la surveillance du conseil d'établissement; la commission scolaire doit, à la demande du conseil d'établissement, lui permettre l'examen des dossiers du fonds et lui fournir tout compte, tout rapport et toute information s'y rapportant;</p> <p>CONSIDÉRANT le projet soumis par les membres du personnel pour les équipes sportives;</p>
	<p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Chénier, il est résolu à l'unanimité :</p>
	<p>D'ADOPTER la réalisation du projet soumis;</p> <p>DE MANDATER Monsieur le directeur pour faire rapport au conseil des résultats des achats permis.</p>
16	Rapport de la direction
	<p>M. Dubois annonce au conseil d'établissement que la vie scolaire à l'école Saint-Louis va bon train. La boulangerie dans la classe 401 se porte bien. Il y a même une liste d'attente pour commander du pain. Ce projet rend les élèves bien fiers. M. Gilles travaille à produire un DVD concernant le 375^e anniversaire de Montréal en collaboration avec les élèves et le personnel de l'école. La semaine de la persévérance s'est bien déroulée. Un mur de mots d'encouragement composés par les parents a été érigé près du gymnase et les élèves de la 3^e à la 6^e année ont pu assister à une conférence d'un médaillé olympique en karaté, M. Alexandru Sorin. Par ailleurs, M. Dubois prend le temps de remercier les parents qui ont gâté les enseignants lors de la semaine des enseignants en leur offrant des collants par l'entremise de leur enfant. Ce petit geste a été fort apprécié. M. Dubois profite également de l'occasion pour souligner les efforts de nos équipes sportives qui ont participé à divers tournois.</p>
17	Rapport de l'OPP
	<p>Le cinéma de l'OPP sera le 24 mars prochain à 18 h. Le film présenté est intitulé « Chantez ».</p>
18	Rapport du représentant du Comité régional des parents de l'ouest
	<p>M. Chohan invite le conseil d'établissement à une soirée de vins et fromages, organisé par le CRPRO. Cette soirée aura lieu le 27 mars prochain à l'École secondaire des Sources. M. Chohan annonce également que la CSMB est en train de travailler en concertation avec les ressources financières afin de rendre éventuellement possibles les paiements Internet pour payer diverses factures à l'école, notamment le matériel didactique, les activités intégrées, etc.</p>

19	Rapport de la technicienne du service de garde
	Mme Cann annonce au conseil d'établissement que les relevés fiscaux pour l'année 2016 seront envoyés dès cette semaine. Elle raconte également que le service de garde est allé glisser au Mont Avila lors de la journée pédagogique du 15 février et qu'il recevra Céramique café à l'école le 3 mars prochain pour la confection d'une assiette. M. Dubois en profite également pour souligner la diversité et les nombreuses activités organisées par le service de garde. Les diners pizza fonctionnent très bien à l'école Saint-Louis.
20	Correspondance
	Aucune correspondance, outre la lettre envoyée par M. Bédard, directeur général adjoint à la CSMB, faisant objet des critères de sélection pour la nomination du directeur ou la directrice de l'école (point cité précédemment dans le procès-verbal)
21	Questions diverses
	Aucune question n'est posée.
22	Prochaine séance
	La prochaine séance aura lieu le 25 avril 2017.
23	Levée de l'assemblée
CÉ20170221-10	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé à 20 h 40;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de M. Chénier, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée de la séance ordinaire.



 Michel Blanchard, président du CÉ



 Marc Dubois, directeur



Horaire de l'élève 2017-2018

Saint-Louis

ÉCOLE: _____

Exemple	DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES
	Surveillance	7 h 55 à 8 h	5
	Enseignement	8 h à 8 h 45	45
	Enseignement	8 h 45 à 9 h 30	45
	Déplacement	9 h 30 à 9 h 32	2
	Récréation	9 h 32 à 9 h 47	15

Enseignement :	préscolaire	282 minutes
	primaire	300 minutes
Dîner:		75 minutes
Accueil, déplacements, récréation et surveillance:	préscolaire	88 minutes
	primaire	70 minutes
AMPLITUDE PRESCRITE		445 MINUTES

HORAIRE	PRÉSCOLAIRE			PRIMAIRE			AUTRE: _____			
	DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES	DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES	DESCRIPTION	HEURES	TOTAL MINUTES	
AM	Arrivée des autobus	7h45		Arrivée des autobus	7h45		Arrivée des autobus			
	Surveillance	7h45-7h55	10	Surveillance	7h45-7h55	10			0	
	Entrée des élèves	7h55-8h00	5	Entrée des élèves	7h55-8h00	5			0	
	Enseignement	8h00-9h00	60	Enseignement	8h00-9h00	60			0	
	Accueil et déplacement	9h00-9h02	2	Accueil et déplacement	9h00-9h02	2			0	
	Enseignement	9h02-10h02	60	Enseignement	9h02-10h02	60			0	
	Sortie des élèves	10h02-10h04	2	Sortie des élèves	10h02-10h04	2			0	
	Récréation	10h04-10h19	15	Récréation	10h04-10h19	15			0	
	Entrée des élèves	10h19-10h21	2	Entrée des élèves	10h19-10h21	2			0	
	Enseignement	10h21-11h21	60	Enseignement	10h21-11h21	60			0	
	Sortie des élèves	11h21-11h23	2	Sortie des élèves	11h21-11h23	2			0	
	DÎNER	11h23-12h38	75	DÎNER	11h23-12h38	75	DÎNER		75	
PM	Entrée des élèves	12h38-12h40	2	Entrée des élèves	12h38-12h40	2			0	
	Enseignement	12h40-13h40	60	Enseignement	12h40-13h40	60			0	
	Sortie des élèves	13h40-13h42	2	Sortie des élèves	13h40-13h42	2			0	
	Récréation	13h42-13h57	15	Récréation	13h42-13h57	15			0	
	Entrée des élèves	13h57-14h00	3	Sortie des élèves	13h57-14h00	3			0	
	Enseignement	14h00-14h42	42	Enseignement	14h00-15h00	60			0	
	Service de garde	14h42-15h00	18	Sortie des élèves	15h00-15h02	2			0	
	Surveillance	15h00-15h10	10	Surveillance	15h02-15h10	8			0	
									0	
	Départ des autobus	15h10		Départ des autobus	15h10		Départ des autobus			
TOTAL ENSEIGNEMENT AU PRÉSCOLAIRE (282 MINUTES)			282	TOTAL ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE (300 MINUTES)			300	TOTAL ENSEIGNEMENT AU PRIMAIRE (300 MINUTES)		
TOTAL AMPLITUDE 445 MINUTES			445	TOTAL AMPLITUDE 445 MINUTES			445	TOTAL AMPLITUDE 445 MINUTES		
								75		

Signature de la direction d'école

Date

Approbation de la Direction générale adjointe

Date

Approbation du Service du transport scolaire

Date 2017-02-21

Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École primaire Saint-Louis 2015-2016

En équipe-école, nous avons pris le temps d'évaluer les diverses interventions qui ont été faites l'année dernière en ce qui trait à la prévention et aux actions pour contrer la violence et l'intimidation. Notre plan de lutte a été approuvé par le conseil d'établissement le (xxxx-xx-xx). Un dépliant qui résume ce plan de lutte sera envoyé aux parents et vous pouvez trouver la version intégrale sur notre site Internet de l'école.

Direction



Portrait de l'école

Selon les sondages effectués dans le cadre du projet éducatif 2015-2019 auprès des parents, des enseignants et des élèves :

- Le climat de l'école tant au niveau du personnel que des élèves démontre une bonne entente et une collégialité;
- Que les mesures d'encadrement sont satisfaisantes et plus à 87%;
- Que l'école agit efficacement sur les problèmes de comportement ou de discipline des élèves à 83%;
- Que l'équipe-école fait preuve de cohérence en gestion des comportements, que les mesures de prévention mises en place sont suffisantes, que tous voient au respect de la mise en application des règles du code de vie et qu'ils se sentent soutenus dans cette démarche sont satisfaisant à 79%;
- Face à une difficulté, quand les élèves pensent qu'ils ont besoin d'aide, qu'il y a des conflits surtout sur la cour d'école lors des dîners; la majorité dit avoir des ressources pour les aider.

Nous notons quand même :

- La présence de différentes situations ouvertes et parfois subtiles d'exclusion et d'intimidation touchant certains élèves des 2^e et 3^e cycles;
- Une diminution de violence physique des élèves du préscolaire à la 3^e année; nous notons que certains élèves ont des difficultés persistantes et bon nombre d'interventions sont en lien avec ce palier d'intervention;
- Nous croyons qu'en lien avec la présence des différentes situations d'exclusion et d'intimidation citées plus haut qu'il faut continuer la sensibilisation face aux réseaux sociaux.

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence (prévention) 2015-2016 :

- Programme « Vers le Pacifique » implanté dans toutes les classes et au service de garde. Animation par la psychoéducatrice au préscolaire.
- Formation et mise en place du programme « Les médiateurs » par le TES
- Programme « Gang de choix » animé par la psychoéducatrice et le SPVM en 6^e année.
- Ateliers sur l'éducation aux médias, l'identité numérique et la cyberintimidation animés par le SPVM (5^e année).
- Présentation du plan de lutte et du protocole aux enseignants, aux membres du CÉ, aux éducatrices et aux surveillantes du service de garde et du service du dîner.
- Ajout de 2 heures TES pour intervenir tôt (socialisation).
- Atelier sur l'intimidation (témoignage et sensibilisation) s'adressant aux élèves de 3^e année.
- Formation des éducatrices et surveillantes du service de garde et service de surveillance des dîneurs (intervention en gestion de comportement).
- Série de 8 ateliers d'habiletés sociales par AMCAL pour les classes d'accueil.
- Atelier d'habiletés sociales en classe pour la prévention et la résolution des conflits (3^e année) par la psychoéducatrice.
- « Dîner de filles » avec la TES (développement des habiletés sociales et gestion des conflits).

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence (intervention) 2015-2016 :

- Poursuite du protocole d'intervention à court, moyen et long termes encadrant les actions à poser auprès des victimes, des intimidateurs et des témoins.



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence



École primaire Saint-Louis 2015-2016

Suite



Actions à prévoir pour 2016-2017

- Révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Formation des éducatrices au service de garde sur les gestions de conflits et l'estime de soi.
- Élaboration et mise en œuvre d'un protocole-école pour les mesures d'encadrement.
- Élaboration de protocoles d'intervention pour certains élèves en difficulté de comportement.
- Sensibilisation des élèves et des parents à différencier un conflit entre élèves et l'intimidation.
- Visionnement d'une petite vidéo intitulée « La leçon de discrimination » d'une quarantaine de minutes pour sensibiliser les élèves de la 3e à la 6e année.

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).





École Saint-Louis
151, rue Winthrop
Pointe-Claire (Québec) H9R 3W8
Téléphone : (514) 855-4205
Télécopie : (514) 695-3261
<http://ecolecsmb.com/saintlouis>



Le 12 avril 2016

Monsieur Jean-Pierre Bédard,
Directeur général adjoint, RÉTAC Ouest 2
1100, boulevard de la Côte-Vertu
Saint-Laurent, (Québec) H8P 3H7

Objet : Critères de sélection pour la nomination de directeur ou de directrice d'école

Monsieur,

Suite à votre demande, les membres du Conseil d'établissement de l'école Saint-Louis vous remettent la liste des critères de sélection pour la nomination de directeur ou directrice d'école.

1. Compétences interpersonnelles

- Percevoir les besoins, les préoccupations et les problèmes personnels des élèves, de son personnel enseignant et de son personnel non enseignant;
- habileté à diagnostiquer les conflits interpersonnels, à les gérer et à établir des stratégies de résolution;
- être capable d'établir une bonne entente entre les élèves et le personnel de l'école;
- savoir valoriser son personnel;
- reconnaître le rôle important des parents à l'école.

2. Compétences cognitives

- Savoir recueillir l'information afin de déterminer les éléments importants d'une situation problématique;
- habileté à rechercher des solutions logiques et à prendre des décisions de qualité basées sur l'information disponible;
- habileté à identifier les besoins éducatifs et à établir les priorités;
- être ouvert au changement;
- avoir des idées nouvelles, être à l'affût des nouvelles techniques ou stratégies d'apprentissage;
- avoir des connaissances informatiques, être familier avec l'Internet et en faire la promotion.

3. Caractéristiques personnelles

- Contrôle de soi et résistance au stress;
- être honnête, attentif, disponible et énergique;
- participe à la vie étudiante;
- expérience au primaire;
- pouvoir communiquer en anglais.

4. Compétences managériales

- Habileté à planifier et à contrôler le travail; à agir selon des priorités et à déléguer des pouvoirs et responsabilités;
- habileté à écrire à différentes personnes; élèves, parents, personnel de l'école, etc.;
- bon administrateur; fait preuve d'une gestion et d'un leadership fondés sur la transparence et la relation;
- bon communicateur;
- habiletés linguistiques;
- savoir faire la promotion de son établissement.

5. Valeurs

- Respect;
- habileté à promouvoir des valeurs d'éducation dans l'école;
- sensible aux grandes orientations du projet éducatif.

Veuillez agréer, Monsieur Bédard, l'expression de nos salutations distinguées.

M. Michel Blanchard,
Président, Conseil d'établissement
École Saint-Louis

c. c. Membres du Conseil d'établissement

Demande pour les équipes sportives

1. Elite48set : Ensemble de 12 bâtons rigides de 48 pouces de hockey cosom
Quantité : 2
Prix pour une douzaine : 199,95
Prix pour la commande : 399, 90 \$ + tx
2. MVA123SL : Ballons de volleyball
Quantité : 5
Prix à l'unité : 22,95 \$
Prix de la commande : 114,75 \$ + tx
3. Shiptas : Protège-tibia
Quantité : 24
Prix à l'unité : 21,95 \$
Prix de la commande : 526 \$ + tx

Total de la demande : 966 \$ avec les taxes

Le matériel demandé sera utile et utilisé par les enseignants d'éducation physique, le TES pour les tournois et le service de garde. En ce qui concerne les bâtons, ils sont d'une excellente qualité et d'une rigidité qui permettra aux jeunes d'améliorer leur performance et d'être plus compétitifs avec les autres écoles qui ont ce type de bâtons. Pour les ballons de volley, ils servent à remplacer les ballons usés. Pour les protège-tibias, ils serviront à la fois au hockey et au soccer. Cela évitera les blessures aux jambes.